

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 06 juillet 2023, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le vendredi 30 juin 2023. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

### **Présents :**

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Monsieur Aâli HAMDANI – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Marie-Line LALMI, conseillers(ères) municipaux.

### **Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Gérard CIBRAY à Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Madame Françoise OLIVE à Monsieur Cédric MAUREL.

### **Absent excusé :**

Madame Souad ASMA – Monsieur Bernard BERINGUIER – Monsieur Jérôme BRIÈRE – Madame Sylvie BUIGUES – Madame Elisabeth CORDEIRO – Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Monsieur Pierre ESTRISPEAU – Madame Mylène MONCERET – Monsieur Benoît MUNOZ – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Emilie PEZET.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Anthony BLOYET.

A également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Cabinet du Maire.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 14
- Nombre de conseillers représentés : 2

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

**2023-78 DOMAINE : Déclassement d'une partie du parking de la République pour la création de la Maison de santé**

**Rapporteur :** Monsieur le Maire

**ADOPTE**

Votants : 16	Abstentions : 0	Exprimés : 16	Pour : 16	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Monsieur le Maire énonce au Conseil municipal que la commune souhaite constater la désaffectation d'une partie d'un bien foncier puis procéder à son déclassement.

Il s'agit d'une partie du parking de la République, parcelle cadastrée section B n° 4466 aujourd'hui cadastrée section B n° 5106.



Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une partie de ce parking ne sera plus utilisée pour le stationnement des véhicules en raison de la construction de la future Maison de santé. Ce déclassement ne nécessite pas d'enquête publique car le parking est affecté au stationnement des véhicules et non à leur circulation.

Une fois déclassée, l'emprise relèvera du domaine privé, tout comme le bâtiment qui y sera édifié. La location des locaux aux professionnels de santé pourra se faire dans les conditions de droit commun.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de constater la désaffectation dudit bien puis de procéder à son déclassement du domaine public et à son intégration dans le domaine privé.

## ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.2141-1 ;*

- **CONSTATE** la désaffectation de la parcelle cadastrée section B, n° 4466 ;
- **PRONONCE** le déclassement de ce bien du domaine public communal.
- **DIT** que l'emprise relève désormais du domaine privé de la commune ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes autres pièces s'y rapportant.
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées

le :

et la délibération ayant été reçue en Préfecture

le :

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

ID : 031-213100662-20230706-DL2023\_78-DE

